

D280426-03

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026
Affichage : 05/05/2026

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT**Séance du 28 avril 2026**

Sur convocation en date du 22 avril 2026, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 28 avril 2026 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaients présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle

MORAND Alexis

BRUNET Myriam

BLANC Jean Luc

THERMET Laure

JANODY Patrice

BAUDIER Anne-Cécile

VEUILLET Philippe

CHATARD Kévin

TAPONARD Emmanuel

MERLE Sandra

LAUPRETRE Patrick

CONVERT Léonor

PANIS Jean-Luc

BERRODIER Marie-Françoise

JACQUEMET Rodolphe

MARION Isabelle

PERDRIX Catherine Alexia

COULEARD Denys

SCHUBERT Anja

BURLA NORIS Elina

EUGENE René Yann

BERGER Florence

MICHON Philippe

ZOUBIR Stéphanie

Etaients excusés :

Michel VINIERE a donné pouvoir à Philippe VEUILLET

Magalie DAVID a donné pouvoir à Kévin CHATARD

Benjamin PONCETY a donné pouvoir à Rodolphe JACQUEMET

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

Entendu le rapport de M. Jean-Luc BLANC, Adjoint au Maire délégué à l'administration générale et aux finances

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Viriat

Vu le CFU 2025 de la commune de Viriat

Vu la commission des finances réunie le 21 avril 2026

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. Le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;

D280426-03

Les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

L'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif. A ce titre, il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres du Conseil municipal.

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BLANC, après avoir constaté que M. le Maire s'est retiré au moment de procéder au vote,

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Bernard Perret, et après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré, décide, à l'unanimité, de :

- acter la présentation du compte financier unique 2025 du budget général de la Commune qui se résume ainsi :

Budget général de la Commune

Fonctionnement	
Excédent antérieur reporté	+ 2 541 044,53 €
Dépenses de l'exercice	- 8 156 503,96 €
Recettes de l'exercice	+ 8 860 308,58 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 703 804,62 €
Résultat total de fonctionnement	+ 3 244 849,15 €
Investissement	
Excédent antérieur reporté	+ 2 467 377,78 €
Dépenses de l'exercice	- 4 079 539,63 €
Recettes de l'exercice	+ 2 670 895,13 €
Résultat d'investissement de l'exercice	- 1 408 644,50 €
Reste à réaliser	
Dépenses	- 569 281,91 €
Recettes	+ 229 017,77 €
Solde des RAR	- 340 264,14 €
Excédent d'investissement constaté (y compris les restes à réaliser)	+ 718 469,14 €

- acter et approuver la présentation du bilan annuel 2025 des acquisitions et des cessions de la Commune de Viriat qui sera annexé au CFU 2025
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions

Le Maire,
Bernard PERRET



Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE



BUDGET COMMUNE ETAT DES RESTES A REALISER AU 31/12/2025**DEPENSES**

Imputation	Libellé	Montants en euros
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	138 274,64
2031	Frais d'études	138 274,64
Chap. 21	Immobilisations corporelles	282 581,35
2112	Terrains de voirie	5 841,72
2128	Autres agencements et aménagements	12 209,24
21316	Equipements du cimetière	6 529,19
21351	Installations générales, agencements et aménagements des constructions - Bâtiments publics	171 198,54
21352	Installations générales, agencements et aménagements des constructions - Bâtiments privés	16 049,70
2152	Installations de voirie	34 663,20
215738	Matériel et outillage de voirie	23 965,80
21578	Autre matériel technique	947,32
2188	Autres immobilisations corporelles	11 176,64
Chap. 23	Immobilisations en cours	148 425,92
2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions	19 286,03
2315	Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillages techniques	129 139,89
TOTAL DEPENSES RESTES A REALISER		569 281,91

RECETTES

Imputation	Libellé	Montants en euros
Chap.13	Subventions d'investissement	229 017,77
1323	Subv. Equipement Département	19 220,00
13251	Subv. Equipement Grand Bourg	52 152,50
13258	Subv. Equipement SIEA	12 971,27
1326	Subv. Equipement CAF	144 674,00
TOTAL RECETTES RESTES A REALISER		229 017,77

A Viriat, le 09/01/2026
Le Maire


LE MAIRE
 Par délégation
 La Directrice Générale des Services
 Florence LECSZ
